



LE HERISSON

Expressions de Faulquinois

Le Hérisson ne commentera pas cet article

publié par France 3.

Il se contentera de le partager.

**Selon nos sources, ce sujet devrait être programmé sur cette
antenne lundi soir.**

**Rappelons ce que celle-ci déclarait dans la presse
du 15 juin 2024**

**Beatrice Kempenich : "Mettre mon parcours
professionnel au service de la commune"**

Accueil / Grand Est / Moselle / Metz

"J'ai été trompé et même empoisonné" : un père de famille dénonce une exposition à l'amiante dans un logement communal



À Faulquemont, un père de famille dénonce deux années de vie dans un logement communal insalubre (image d'illustration) • © Jean-Marc Lallemand / MaxPPP

À Faulquemont, un père de famille dénonce deux années de vie dans un logement communal insalubre, marqué par la présence d'amiante et une procédure d'expulsion contestée. Il affirme avoir été "trompé et empoisonné" et porte l'affaire devant la justice.

Depuis août 2023, à Faulquemont, en Moselle, un homme, son épouse et leur bébé vivent dans un logement qu'ils ont loué auprès de la commune. Ce qui devait être un nouveau départ s'est transformé en cauchemar selon lui.

"Mon épouse était enceinte. On était à la recherche d'une solution pour l'arrivée de notre bébé." Le couple emménage le 1^{er} août 2023. Le bail est signé après une délibération municipale, mais sans état des lieux, ni DPE, ni DTA. "On m'a dit que je les recevrai plus tard, à la réception des clés." Les deux époux n'ont visité la maison que de l'extérieur "en raison de travaux" toujours selon eux.

Le bébé naît le 15 novembre. Mais la fin de grossesse se déroule dans des conditions particulières. "Elle a passé la fin de sa grossesse dans une maison dans laquelle on va découvrir qu'elle contient de l'amiante dégradée."

De l'amiante dégradée

Le bail prévoit deux mois de loyer offerts, le temps que les portes d'entrée soient changées par les services de la mairie, nous raconte l'homme que nous appellerons Gérard à sa demande. Un chèque de caution de 750 € devait être remis une fois les travaux réalisés. Mais rien ne se passe comme prévu. "Les services techniques n'ont jamais pu honorer les travaux. Ils ne sont jamais venus chercher le chèque et la commune n'a jamais donné les documents obligatoires." Face à l'humidité et aux moisissures, le locataire engage des travaux à ses frais. "J'ai dépensé plus de 10 000 euros de ma poche. Les factures sont chez mon avocate."

Gérard découvre que de l'amiante serait encore présente dans cette maison lors d'une banale conversation avec des voisins. Un DPE est finalement réalisé un an après l'entrée dans les lieux. "J'ai montré au technicien les dalles dégradées. Il m'a répondu : je ne suis pas venu pour ça."

Un expert inscrit à la cour d'appel de Nancy intervient à la demande du locataire. Il confirme une dégradation avancée de l'amiante, connue de la commune depuis 17 ans. "Ces problèmes étaient donc connus. Il y a eu des rapports et personne n'a jugé bon de me le signaler. J'ai signé un bail pour vivre dans un logement décent paisiblement avec ma famille et préparer l'arrivée de mon bébé. J'ai été piégé et même empoisonné."

Un changement de maire et une expulsion

D'après Gérard, les choses semblent se dégrader après le changement de maire. Le maire précédent, avait promis les travaux. Les services techniques devaient s'en occuper, ce que nous confirme une source proche du dossier. Seulement voilà, le maire démissionne. Il passe la main. Sa remplaçante, Béatrice Kienpenich, aurait envoyé à la famille une lettre d'expulsion. D'après Gérard, elle aurait aussi indiqué à la CAF que la famille avait quitté les lieux. Ce qui aurait pour conséquence de suspendre les aides pendant près d'un an. "On recevait les recommandés, les courriers et on était chez nous. Mais, ils ne voulaient pas croire qu'on habitait là." La situation finit par revenir à la normale. Et la CAF régularisera le dossier.

"Depuis deux ans, nous n'avons plus d'eau chaude. Pourtant, en février 2025, la maire affirme en conseil municipal que le logement est chauffé. C'est faux. Ce n'est que le 14 septembre 2025 qu'une chaudière est installée. Il y a tellement de mauvaise foi."

"Ce que mon avocate réclame, c'est un relogement d'urgence le temps que notre logement soit désamianté. Nous voulons vivre en sécurité." Le locataire souhaite revenir dans sa maison une fois les travaux réalisés. "On a eu des frais dans cette maison, on a un jardin, on a pris nos habitudes."

La maire lui oppose ses loyers impayés. Il précise : "Je reconnais mes loyers. Je suis prêt à payer l'intégralité quand le logement sera décent et sécurisé. Je n'ai jamais été dans un refus de payer. Je paierai ce que je dois quand notre habitation sera décente."

Bail résilié par la mairie

Contactée par téléphone, la maire de Faulquemont, Béatrice Kempenich, confirme que le bail a été signé en juillet 2023 sous le mandat du maire précédent. "Ce n'est pas avec moi qu'il a contracté le bail ", précise-t-elle. Elle a repris le fauteuil de maire en avril 2024. Elle affirme qu'aucun engagement écrit n'existe concernant les travaux évoqués par le locataire : "il n'y a aucun écrit de la collectivité dans le dossier." Elle ajoute : "le maire précédent ne m'a pas indiqué qu'il y avait des travaux à réaliser." Selon elle, le locataire, professionnel du bâtiment, s'était engagé à réaliser lui-même certains travaux, ce qui justifiait la non-facturation des premiers loyers.

Concernant l'amiante, elle reconnaît que le DPE n'a pas été remis au moment de la signature, mais qu'il l'a été en 2024. Elle précise également que la commune n'a pas été conviée lors du passage de l'expert judiciaire mandaté par le locataire sur cette question d'amiante : "je ne mets pas en question ni en doute l'expertise. Il y avait un locataire auparavant. Je ne sais pas pour l'amiante. Et je n'ai pas retrouvé de courrier du locataire précédent. "

La commune affirme avoir reçu l'actuel locataire en août dernier : "Le locataire a été reçu en août par la commune. On lui a proposé de faire un dossier auprès de bailleurs sociaux et la commune s'est engagée à accélérer son dossier et à lui obtenir rapidement un logement social, ce qu'il refuse."

Elle conclut que le logement relève du domaine public, que la résiliation du bail est conforme à la convention signée, et que le locataire "ne peut pas y rester. La commune a résilié le bail. Aujourd'hui, il occupe un appartement sans droit ni titre."

La famille et son avocate ont décidé de porter l'affaire devant le tribunal. L'audience est prévue le 5 février prochain.



Qu'en pensent les élus de la majorité municipale :

Mesdames Sonia BASBAGILL-DIOUF, Stéphanie BOUL, Isabelle BUGOT, Violette COMBAS, Éliane LECLERE, Charlotte LOUIS, Cassandra RIBU, Évelyne SPANNAGEL, Valérie STAUB, Sophie VOGEL-ROLLIN, Naïma ZAÏD,

Messieurs Fabien ALBERT, Matthieu BERTOZZO, Bruno BIANCHIN, Pierre BLANCHARD, Herve BOULLEE, Stéphane CHAPPELLIER, Jean-Luc DUPONT, Alain KOPPERS, Lilian MARION, Marcel MILAZZO. Félix PEZZA, Serge PIERSON, Dominique RIOTTE,

